

# Conseil Municipal du lundi 6 juillet 2015 - 20h00

## Compte rendu

L'An deux mil quinze, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OMNÈS, Maire.

Etaient présents : M. David BOUGEARD, Mme Magali ORINEL, M. Hervé TOSTIVINT, Mme Vanessa LECORGUILLÉ, M. Xavier DUGENETAIS, Mme Sonia LE QUERNEC, M. Christophe ALLÉE, Mme Fabienne DEMAY, M. Pierrick GILLET, Mme Linda GUENROC, M. Philippe MAUPASTE, M. Elie SALMON, Mme Chantal CREPEL, M. Serge COLLET, Mme Joëlle BRINDEJONC

Absente excusée : Mme Patricia DAUGAN

Absents : Mme Monique MACÉ-HOREL, M. René GOURGA,

**Nombre de Conseillers en exercice : 19 ;**

**Présents : 16 ;**

**Votants : 16**

**Date de convocation 29/06/2015**

**Secrétaire : M. Pierrick GILLET**

### OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne M. Pierrick GILLET en tant que secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 8 juin 2015

1. Acquisition et reprise d'un tracteur agricole : Attribution du marché
2. Cimetière : Travaux de reprise des concessions en état d'abandon : Attribution du marché
3. Restaurant scolaire : Travaux d'extension :
  - Entreprise DUFROST lot 1 : « Terrassement Gros œuvre » Avenant n° 1
  - Entreprise BCO lot 5 « Menuiseries intérieures » Avenant n° 1
  - Entreprise BCO lot 5 « Menuiseries intérieures » Avenant n° 2
4. Finances : Recette des amendes de police
5. Mise à disposition d'un local communal : Office Cantonal des Sports
6. Environnement : Avis sur demande présentée par l'EARL DU ROHAN
7. Ressources humaines : Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation
8. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
9. Questions diverses

### **Lecture et approbation du PV de la séance du 8 juin 2015**

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance qui avait été transmis à chaque membre du Conseil Municipal. Le procès verbal de la séance du 8 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

#### **Acquisition et reprise d'un tracteur agricole : Attribution du marché**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut remplacer le tracteur Ford actuellement utilisé au sein du service technique de la commune. Le tracteur actuel présente des signes de vétusté, il est nécessaire de prévoir son remplacement.

Une consultation a été lancée auprès de quatre concessionnaires, pour l'acquisition d'un tracteur agricole et la reprise du tracteur Ford. La remise des offres de la consultation pour l'acquisition et la reprise d'un tracteur agricole a eu lieu le 26 juin 2015 à 12h00. Les offres ont été ouvertes le 29 juin 2015 à 20h00 par la commission d'appel d'offre et des marchés :

Concessionnaires	Tracteur neuf Montant HT	Reprise tracteur Ford 6610
Class	46 841.00€	5 000.00€HT
Bretagri	38 500.00€	5 000.00€ net de TVA
Duval Frères	38 800.00€	8 000.00€ exo
Jardiman	41 900.00€	5 000.00€ exo

Après avoir analysé les offres des différents concessionnaires, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre reçue de l'entreprise SARL DUVAL FRERES pour l'acquisition d'un tracteur KUBOTA neuf pour un montant de 38 800.00€HT soit 46 560.00€TTC et de retenir cette même entreprise pour la reprise du tracteur Ford type 6610 pour un montant de 8 000.00€ exo de TVA.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DÉCIDE** de retenir, pour l'acquisition d'un tracteur agricole KUBOTA type 8540, l'entreprise SARL DUVAL FRERES pour un montant de 38 800.00€HT soit 46 560.00€TTC

**DÉCIDE** de retenir, pour la reprise du tracteur Ford Type 6610, l'entreprise SARL DUVAL FRERES pour un montant de 8 000.00€ exo de TVA.

**CHARGE** Monsieur le maire de signer le devis correspondant

#### **Cimetière : Travaux de reprise des concessions en état d'abandon : Attribution du marché**

Monsieur le Maire rappelle que la remise des offres de la consultation pour les travaux de reprise des concessions funéraires présentant un état d'abandon a eu lieu le 25 juin 2015 à 17h00. Trois entreprises de marbrerie funéraire ont été consultées. Une des entreprises n'a pas souhaité répondre car elle n'intervient plus le secteur, la seconde n'a pas souhaité répondre car elle ne pourra pas réaliser les travaux dans le délai indiqué, seule une offre a été réceptionnée.

Cette offre répond à la demande de la consultation, sur avis de la commission des marchés, Monsieur le Maire propose :

- de retenir, pour les travaux de reprise des 45 concessions funéraires présentant un état d'abandon, la SARL ACT Ambulances-Pompes Funèbres PRIOUR pour un montant de 11 441.67€HT soit 13 730.00€TTC

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de retenir, pour les travaux de reprise des 45 concessions funéraires présentant un état d'abandon, la SARL ACT Ambulances-Pompes Funèbres PRIOUR pour un montant de 11 441.67€HT soit 13 730.00€TTC

**CHARGE** Monsieur le maire de signer le devis correspondant

#### **Restaurant scolaire : Avenants aux travaux d'extension**

Dans le cadre des travaux d'extension et restructuration du restaurant scolaire Monsieur le Maire annonce aux membres présents que des avenants aux marchés de travaux sont proposés afin de mener à bien le chantier.

##### **Lot 1 : Terrassement - VRD – Gros oeuvre : Entreprise DUFROST**

Un avenant a été demandé par l'architecte pour le lot n° 1 (Terrassement VRD Gros Oeuvre : Entreprise DUFROST). Cet avenant concerne la modification de la prestation à la suite d'aléa de chantier, il est demandé la réalisation d'un dallage porté sur la zone des blocs sanitaires pour création des réseaux EU en sols en remplacement des prestations prévues :

*Montant initial du marché : 25 493.00 € HT*

*Montant de l'avenant n° 1 : + 1 359.75 € HT*

*Nouveau montant total du marché : 26 852.75 € HT soit 32 223.30 € TTC*

##### **Lot 05 : Menuiseries intérieures : Entreprise BCO**

Monsieur le Maire annonce aux membres présents qu'un avenant est prévu pour le lot n° 05 (Menuiseries intérieures – Entreprise BCO) pour la modification de la prestation à la demande de l'architecte.

*Montant initial du marché : 14 875.80 € HT*

*Montant de l'avenant n° 1 : - 3 372.91 € HT*

*Nouveau montant total du marché : 11 502.89 € HT soit 13 803.47 € TTC*

##### **Lot 05 : Menuiseries intérieures : Entreprise BCO**

Monsieur le Maire annonce aux membres présents qu'un avenant n°2 est prévu pour le lot n° 05 (Menuiseries intérieures – Entreprise BCO) pour la modification de la prestation à la demande du Maître d'ouvrage. Il est demandé des portes avec anti-pince doigts pour les blocs sanitaires.

*Montant initial du marché : 14 875.80 € HT*

*Montant de l'avenant n°1 : - 3 372.91 € HT*

*Montant de l'avenant n° 2 : + 797.79 € HT*

*Nouveau montant total du marché : 12 300.68 € HT soit 14 760.82 € TTC*

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur ces avenants.

#### **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les avenants proposés ci-dessus pour :

- le lot 1 : Terrassement VRD Gros Oeuvre : Entreprise DUFROST d'un montant de +1 359.75€HT soit +1 631.70€TTC
- le lot 05 : Menuiseries intérieures : Entreprise BCO d'un montant de - 3 372.91 € HT soit - 4 047.49€TTC
- le lot 05 : Menuiseries intérieures : Entreprise BCO d'un montant de + 797.79 € HT soit + 957.35€TTC

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à ces décisions.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération DEL 2015-05 en date du 12 janvier 2015, le Conseil Municipal avait décidé de présenter au Conseil Départemental deux opérations d'aménagement de voirie au titre de la répartition des amendes de police 2015 :

- Aménagement de sécurité de voirie « Rue de la Libération » (acquisition de barrières de protection)
- Aménagement de sécurité de voirie « Rue des écoles » (acquisition de barrières de protection)

Monsieur le Maire annonce que pour les opérations relatives à l'aménagement de sécurité de voirie « Rue de la Libération » et « Rue des écoles » (acquisition de barrières de protection), la commission permanente du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juin dernier a décidé d'attribuer à la commune de Médréac une subvention d'un montant de 904 €.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour que l'octroi de cette subvention soit définitif.

#### **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**ACCEPTÉ** la subvention d'un montant de 904€ proposée par le Conseil Départemental au titre des amendes de police 2015 ;

**S'ENGAGE** à faire réaliser les travaux dans les plus brefs délais.

#### **Mise à disposition d'un local communal : Office Cantonal des Sports**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Office Cantonal des Sports recherche un local bureau pour l'année 2015/2016 car jusqu'à présent l'Office était installé dans les locaux de la mairie de Montauban mais le local a du être libéré pour les besoins de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si un local bureau pourrait être mis à la disposition de l'Office Cantonal des Sports et si cela est possible propose de mettre en place une convention de mise à disposition en y précisant les modalités.

#### **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**EMET** un avis favorable à la demande de l'Office Cantonal des Sports et propose de rencontrer les services de l'office pour présenter les éventuels locaux disponibles.

**DECIDE** que le point soit ensuite revu pour mettre en place une convention de mise à disposition en y précisant les modalités

#### **Environnement : Avis sur demande présentée par l'EARL DU ROHAN**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine informant la commune de l'ouverture d'une consultation du public, d'une durée de quatre semaines du 6 juillet 2015 au 3 août 2015 inclus, sur la demande présentée par l'EARL DU ROHAN domicilié au lieudit « Le Rohan » à Montauban de Bretagne en vue d'obtenir l'enregistrement de son dossier relatif à l'agrandissement d'un élevage porcin implanté au lieudit « Le Rohan ».

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à donner leur avis sur la demande d'enregistrement présentée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**EMET** un avis favorable à l'agrandissement d'un élevage porcin implanté au lieudit « Le Rohan » à Montauban de Bretagne

**Ressources humaines : Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaire au fonctionnement des services communaux. Considérant que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires il est nécessaire de prévoir la pérennité du poste d'adjoint d'animation chargé d'assurer, de mettre en place et de coordonner les Temps d'Activités Périscolaire.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'animateur de catégorie C sur le grade « d'adjoint d'animation 2eme classe » à temps non complet (14.87/35<sup>e</sup>) annualisé sur la période scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le budget communal,

**Considérant** qu'il est nécessaire de prévoir la pérennité du poste d'adjoint d'animation chargé d'assurer, de mettre en place et de coordonner les Temps d'Activités Périscolaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** la création d'un poste d'animateur de catégorie C sur le grade « d'adjoint d'animation 2ème classe » à temps non complet (14.87/35<sup>e</sup>) annualisé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

**Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014**

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Tablette I Pad	Leclerc	744.00	25/06/2015
Ensemble climatisation salle congélateur restaurant scolaire	ALLIANCE FROID	2962.32	07/06/2015

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**PREND ACTE** des décisions présentées ci-dessus lors de la réunion 6 juillet 2015.

**Questions diverses**

Les points suivants ont été abordés (liste non exhaustive) :

DIA : 14 Rue de la Renaissance / 7 Rue de Bretagne

Demande de l'OCM Handball pour utilisation du foyer sportif

Ecole de musique : le conseil municipal sera sollicité pour augmenter la participation financière attribuée sur 2015

Précision apportée sur les travaux de réalisation d'enrobée sur les entrées de fermes ou d'habitations, ces travaux sont pris en charge par les riverains et non par le budget de la communauté de communes.

Prévoir remise en sécurité du garde corps situé au niveau du ruisseau « secteur les Grandes Haies »

**CLOTURE DE LA SEANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.